

RÉUSSIR LA RELANCE

en Hauts-de-France

toutes les mesures,
tous les acteurs,
**au service des entreprises
des Hauts-de-France**



Mesures en faveur
de l'écologie



Chefs d'entreprises, artisans, commerçants, industriels,
pour vous aider à faire face
aux conséquences économiques, sociales et sanitaires
de la crise du Covid 19,
nous sommes à votre écoute

 **03 59 75 01 00**

Etat / Conseil régional / CCI / CMA
l'union des acteurs pour vous répondre



Retrouvez dans ce fascicule organisé autour de 3 thématiques,
toutes les mesures destinées à vous soutenir.



REPORT DE CHARGES
ACCÉLÉRATION DES PAIEMENTS



MESURES
BANCAIRES & FINANCIÈRES



SOUTIEN À L'ACTIVITÉ



SOUTIEN À L'EMPLOI



MESURES EN FAVEUR
DE L'ÉCOLOGIE

Ce document recense l'essentiel des dispositions et mesures
de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise Covid 19.
Il sera complété et actualisé au fur et à mesure des évolutions de la situation



MESURES EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE





MESURES EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE



Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Pour l'année 2020, l'ADEME lancera un appel à projets d'ici fin août. Les dossiers des candidats à l'appel à projets BCIAT2020 seront instruits en tenant compte des possibilités ouvertes par le nouveau dispositif, sans qu'il y ait besoin de déposer un nouveau dossier.

Financement national

2020 : 200 M € dont 100 M € pour le soutien à l'efficacité énergétique et d'éventuels projets d'adaptation des procédés et 100 M € pour le soutien à la chaleur décarbonée

2021-2022 : 1 Md €

Calendrier

2020 :

Lancement d'un appel à projets fin août et clos mi-octobre pour des investissements d'efficacité énergétique d'un montant supérieur à 3M€

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt fin août et clos mi-novembre pour des investissements pour la transformation des procédés

Lancement d'un dispositif de soutien en guichet pour des projets de moindre ampleur et plus standardisés, sur la base d'une liste d'équipements éligibles

Lancement d'un appel à projets soutien à la chaleur bas-carbone fin août et clos mi-octobre 2020

2021 et 2022 :

Appel à projets pour des investissements d'efficacité énergétique et de transformation des procédés pour la réduction des émissions (dont par exemple l'électrification)

Appel à projets soutien à la chaleur bas-carbone

Démarches

contacter la Direccte (Service économique de l'État en région) ou l'ADEME

Informations

Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00

Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>



Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

PLANS DE SOUTIEN AUX SECTEURS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AUTOMOBILE

Thématique : ECOLOGIE - Technologies vertes

Objectifs

Préserver les savoir-faire critiques et améliorer la compétitivité des PME et ETI en les aidant à investir dans de nouveaux procédés et installations
Accélérer la diversification, la modernisation et la transformation environnementale via des subventions directes et des prestations de conseil
Soutenir l'innovation et la R&D pour faire de la France un des pays leaders dans les aéronefs et véhicules du futur propres

Description de la mesure

Trois mesures financières sont mises en place :
Un fonds d'investissement aéronautique et automobile pour consolider et restructurer les deux filières. Pour l'aéronautique, il est co-financé par l'Etat, Airbus, Safran, Thales et Dassault Aviation. Pour l'automobile, ce fonds est financé par l'Etat, Renault et PSA ;
Un fonds de soutien aux investissements (modernisation, diversification, transformation environnementale) sous la forme d'appel à projets publiés sur le site de Bpifrance ;
Un renforcement du soutien au comité R&D de la filière aéronautique.

Financement national 2020-2022

2,6 Mds €

Calendrier

2020-2022

Démarches

Contactez le référent automobile et aéronautique de la Direccte :

olivier.mesureur@direccte.gouv.fr ou Bpifrance

Pour le fonds de soutien à l'investissement : les cahiers des charges sont disponibles sur <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/plans-de-relance-automobile-et-aeronautique>

Informations

Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00

Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>



Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

SOUTIEN AU SECTEUR NUCLÉAIRE

Thématique : ECOLOGIE - Technologies vertes

Objectifs

Maintenir les compétences indispensables à la filière nucléaire dans les métiers en forte tension

Soutenir la compétitivité des entreprises par leur modernisation

Créer des emplois et de la valeur dans les entreprises de la filière

Favoriser l'innovation, notamment en matière de gestion des déchets, dans une perspective de maintien d'activité dans les territoires

Accélérer les opérations de démantèlement des installations mises à l'arrêt définitif

Description de la mesure

Les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière doivent être poursuivis afin de conserver la qualité des gestes techniques nécessaires à la sûreté des installations nucléaires. Pour cela, l'Etat soutiendra les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme la soudure, et accompagnera les entreprises de la filière dans leurs projets de modernisation, de R&D et de croissance.

L'accent sera également mis sur le développement des réacteurs modulaires de petite taille (SMR), en soutenant les initiatives françaises dans le domaine.

Enfin, plus de moyens seront consacrés au développement de solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs.

Financement national 2020-2022

470 M € incluant un soutien du Programme d'Investissement dans les Compétences et un co-investissement d'EDF

Calendrier

2020-2022

Informations

Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00

Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>

